



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES LIBERTÉS
PUBLIQUES, DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Bureau des élections et de la police
administrative

A. MAERTENS

Arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté du 1^{er} août 2016
portant ouverture de la consultation du public sur la
demande d'enregistrement présentée par l'entreprise
Laurent Services pour une installation d'entreposage,
dépollution, démontage ou découpage de véhicules
hors d'usage (VHU) – Commune du Vernet– Lieu-dit
« Embayonne »

La préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le titre 1^{er} du Livre V du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et notamment ses articles R. 512-46-11 à R. 512-46-14.
- Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2016 portant ouverture de la consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par l'entreprise Laurent Services pour une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage (VHU) – Commune du Vernet– Lieu-dit « Embayonne »;
- Vu la lettre reçue le 29 août 2016 de l'entreprise LAURENT Services – siège social : 1 impasse Bruno Frei 09700 Le Vernet, représentée par M. Laurent HORNECH, informant de l'annulation de la demande d'enregistrement déposée le 11 juillet 2016;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège,

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2016 portant ouverture de la consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par l'entreprise Laurent Services pour une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage (VHU) – Commune du Vernet– Lieu-dit « Embayonne » est abrogé.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, le sous-préfet de Pamiers, les maires du Vernet, Saverdun et Montaut sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Foix, le 2 septembre 2016

Pour la préfète
et par délégation,
Le secrétaire général

Signé : Christophe HERIARD

